



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/26  
19 juin 2002

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-septième réunion  
Montréal, 17-19 juillet 2002

**AMENDEMENTS DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE POUR L'ANNEE 2002**

## OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver la somme de 2 565 617 \$US pour les amendements à son programme de travail pour 2002, et des coûts d'appui aux agences de 180 504 \$US.

2. Les activités proposées dans les amendements du programme de travail du PNUE pour 2002 sont présentées dans le tableau 1, ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail du PNUE pour 2002

Pays	Activité/projet	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
<b>I. Projets de renforcement des institutions :</b>			
<b>I.1 Nouveaux projets de renforcement des institutions :</b>			
Djibouti	Renforcement des institutions	96 000	90,000
Koweït	Renforcement des institutions et renforcement de la capacité : Création du Centre de l'ozone	140 020	121,520
Kirghizistan	Renforcement des institutions	150 524	133,650
<b>I.2 Prorogation du renforcement des institutions :</b>		<b>tonnes PAO</b>	
Algérie	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 3 <sup>e</sup> étape	21,2	257 000
Burundi	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 2 <sup>e</sup> étape		57 200
Fidji	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 3 <sup>e</sup> étape		57 000
Gabon	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 3 <sup>e</sup> étape		39 520
Maldives	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 2 <sup>e</sup> étape		35 753
Népal	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 2 <sup>e</sup> étape		53 733
Pérou	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 3 <sup>e</sup> étape		133 510
Sainte-Lucie	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 3 <sup>e</sup> étape		31 200
Togo	Projet de prorogation du renforcement des institutions : 2 <sup>e</sup> étape		60 667
Total partiel des projets de renforcement des institutions		1 112 127	1 070 753
<b>II. Préparation et mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes :</b>			
Djibouti	Mise en œuvre du PGF	126 300	[1]
Koweït	Mise en œuvre du PGF	188 910	[2]
Kirghizistan	Mise en œuvre du PGF	222 780	[3]
Pérou	Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes	15 000	15 000
Yémen	Mise en œuvre du PGF	450 500	[4]
Total partiel des PGF		1,003,490	
<b>III. Assistance spécifique pour les politiques et technique :</b>		<b>tonnes PAO</b>	
Cameroun	Assistance pour les politiques et technique		10 000
République dominicaine	Assistance pour les politiques et technique	0,8	10 000
Kenya	Assistance pour les politiques et technique		10 000

Pays	Activité/projet		Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Niger	Assistance pour les politiques et technique		10 000	Question
Oman	Assistance pour les politiques et technique		10 000	Question
Total partiel de l'assistance spécifique pour les politiques et technique			50 000	Question
<b>IV. Autres activités :</b>		<b>tonnes PAO</b>		
Chine	Formation des autorités locales en matière de politique : deuxième tranche	1,5	200 000	200 000
Régional	Assistance pour la sensibilisation régionale		200 000	200 000
Total partiel des autres activités :			400 000	400 000
Total partiel :			2 565 617	
Coûts d'appui aux agences :			180 504	
Total :			2 746 121	

[1] – Examiné dans le cadre de UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/35

[2] – Examiné dans le cadre de UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/45

[3] – Examiné dans le cadre de UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/46

[4] – Examiné dans le cadre de UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/54

## I. Projets de renforcement des institutions

### Nouveaux projets de renforcement des institutions

- a) Djibouti : 1<sup>re</sup> étape (96 000 \$US)
- b) Koweït : 1<sup>re</sup> étape (140 020 \$US)
- c) Kirghizistan : 1<sup>re</sup> étape (150 524 \$US)

### Prorogation du renforcement des institutions

- a) Algérie : 3<sup>e</sup> étape (257 000 \$US)
- b) Burundi : 2<sup>e</sup> étape (57 200 \$US)
- c) Fidji : 3<sup>e</sup> étape (57 000 \$US)
- d) Gabon : 3<sup>e</sup> étape (39 520 \$US)
- e) Maldives : 2<sup>e</sup> étape (35 753 \$US)
- f) Népal : 2<sup>e</sup> étape (53 733 \$US)
- g) Pérou : 3<sup>e</sup> étape (133 510 \$US)
- h) Sainte-Lucie : 3<sup>e</sup> étape (31 200 \$US)
- i) Togo : 2<sup>e</sup> étape (60 667 \$US)

### Description des projets

3. La description des projets de renforcement des institutions pour les pays ci-dessus est présentée à l'annexe I au présent document.

### Recommandations du Secrétariat du Fonds

4. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale des projets ci-dessus aux niveaux de financement indiqués dans le tableau I. Le Comité exécutif pourrait également souhaiter faire part de ses observations supplémentaires aux gouvernements concernés à l'annexe II au présent document.

## **II. Préparation et mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes (PGF)**

Pérou : Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes (15 000 \$US)

### Description du projet

5. Le PNUE propose une mise à jour du PGF du Pérou en vertu de la décision 31/48. Conformément à la décision 33/13, cette demande est accompagnée d'un rapport périodique complet sur l'état des travaux entrepris dans les sous-projets approuvés dans le cadre du PGF.

### Recommandation du Secrétariat du Fonds

6. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale de la mise à jour du PGF pour le Pérou au niveau de financement indiqué dans le tableau 1.

## **III. Assistance spécifique pour les politiques et technique**

Assistance pour les politiques et technique pour le Cameroun, la République dominicaine, le Kenya, le Niger et l'Oman (50 000 \$US à raison de 10 000 \$US par pays)

### Description des projets

7. Le PNUE propose de fournir une assistance pour les politiques et technique à cinq pays visés à l'article 5 afin de s'assurer qu'ils élaborent des plans de politique nationale axés sur le pays, un système de permis d'importation/exportation et autres mécanismes de politique, et qu'ils obtiennent l'engagement politique des décideurs de niveau élevé (ministres ou hauts fonctionnaires habilités à prendre des décisions) afin de promouvoir l'intégration des plans d'action nationaux pour la conformité à leurs programmes environnementaux. Cette activité comprend :

- a) l'organisation de consultations propres au pays sur l'établissement et l'application de politiques avec l'assistance de leur consultant juridique local;
- b) l'examen des mesures législatives existantes dans les pays qui en possèdent déjà afin de comparer l'efficacité et l'application, repérer les lacunes de la législation existante et proposer des changements;

- c) l'élaboration de plans d'action précis pour l'établissement de politiques afin d'assurer le respect des obligations en matière d'élimination des CFC et du bromure de méthyle;
- d) la tenue de réunions et de consultations avec les différents intervenants et les hauts fonctionnaires gouvernementaux afin de raffermir l'appui politique pour la mise en œuvre d'activités spécifiques d'élimination des SAO et d'élaboration de politiques.

8. Le financement sera assuré par le biais de décaissements fondés sur les résultats et/ou l'atteinte des objectifs. Les centres de l'ozone utiliseront les ressources afin d'encourager les experts locaux en matière de politiques, les animateurs et les ONG à obtenir des résultats et à effectuer un suivi des activités afin d'atteindre les objectifs établis. Les résultats visés sont : un plan d'action en matière de politiques (pour l'établissement des politiques et leur application durable); des plans pour intégrer les politiques portant sur la couche d'ozone aux politiques environnementales nationales; un engagement des politiciens de haut niveau; et l'adoption de politiques durables et applicables en vue d'une élimination permanente des SAO. La période d'achèvement du projet est d'environ un an.

#### Observations du Secrétariat

9. Le Secrétariat a aussi attiré l'attention du PNUE sur le nombre de projets pertinents approuvés à ce jour par le Comité exécutif pour plusieurs de ces pays et qui portent sur plusieurs sinon toutes les activités proposées par le PNUE, plus particulièrement :

- a) Cameroun : L'ONUDI a proposé le PGF du Cameroun à la 37<sup>e</sup> réunion. Celui-ci comprend des activités portant sur les politiques (ce projet a ensuite été retiré par l'ONUDI car il ne figure pas au plan d'activités de l'ONUDI pour 2002). Par conséquent, cette demande d'assistance pour le Cameroun semble être un double comptage.

Le PNUE a indiqué que la demande du Cameroun avait pour objet d'aider le gouvernement à examiner les mesures législatives existantes, dont le système d'émission de permis, afin de renforcer leur mise en œuvre. Le PNUE ne croit pas cette activité constitue un double comptage car l'activité proposée n'est pas comme celles proposées dans le PGF. De plus, le PNUE travaillera en étroite collaboration avec l'ONUDI afin de s'assurer que les activités de ce projet et le PGF se complètent.

- b) Kenya : Le Secrétariat a souligné que les données sur la consommation de CFC communiquées par le gouvernement du Kenya au Secrétariat de l'ozone en 2000 révèlent que le pays a atteint le niveau d'élimination de 1999. Le Secrétariat a demandé au PNUE de lui préciser si le gouvernement de l'Allemagne (responsable de la mise en œuvre du PGF) et le PNUD (l'agence responsable du projet de renforcement des institutions) ont été consultés pendant la préparation du projet.

Le PNUE a informé le Secrétariat qu'il travaillera avec le gouvernement de l'Allemagne et le PNUD à la mise en oeuvre de ce projet. Une copie de la proposition leur a été envoyée afin d'éviter tout doublement des activités.

- c) Niger : Le Secrétariat a indiqué que la consommation de CFC en 2000 rapportée pour le Niger est de 8 tonnes de plus que la consommation de référence, nonobstant les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du PGF (dont l'adoption de mesures législatives liées aux SAO). Le Secrétariat a demandé au PNUE de lui fournir des explications sur la non-conformité évidente du Niger.

Le PNUE a informé le Secrétariat que malgré la mise sur pied d'un système d'émission de permis au Niger, le gouvernement propose également l'adoption d'un système de quotas comprenant une interdiction d'importer des SAO et de l'équipement à base de SAO, et d'autres mesures fondées sur des politiques visant à assurer le retour à la conformité. Le Niger éprouve de la difficulté à appliquer son système d'émission de permis et a demandé au PNUE de lui venir en aide en proposant ce projet afin de souligner l'importance d'un solide appui de politiques et juridique pour éliminer les SAO.

- d) Oman : Le PGF de l'Oman a été approuvé à la 34<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour une mise en oeuvre par l'ONUDI. Le Secrétariat a indiqué que l'étude menée dans le cadre de la préparation du projet a révélé l'utilisation du CFC-12 (surtout dans le secteur des climatiseurs d'automobile) pour faire l'appoint du gaz dans les systèmes à base de HFC-134a, pour des raisons d'économie. Cette pratique fait en sorte que l'Oman se trouve en situation de non-conformité (selon les données de consommation des CFC communiquées en 2000). Le Secrétariat a également indiqué que le gouvernement de l'Oman appliquera un système d'émission de permis pour les SAO; examinera la possibilité d'établir un système de quotas d'importation des SAO et interdira les importations d'équipement à base de SAO; évaluera la faisabilité d'adopter des mesures législatives rendant illégale l'utilisation de CFC-12 comme frigorigène d'appoint dans les climatiseurs d'automobile à base de HFC-134a, et mettra en oeuvre un programme de sensibilisation à l'intention des utilisateurs de climatiseurs d'automobile, entre autres mesures, par le biais des activités approuvées dans le cadre du PGF. De plus, le gouvernement de l'Oman a accepté de ne pas demander d'appui financier supplémentaire pour atteindre les 85 pour cent de réduction de la donnée de référence pour les CFC. En raison des activités en cours de mise-en oeuvre, cette demande supplémentaire d'assistance à l'Oman semble constituer un double comptage.

Le PNUE a informé le Secrétariat qu'en plus des éléments approuvés dans le cadre du PGF, le gouvernement de l'Oman a demandé une assistance technique pour créer et mettre en oeuvre un mécanisme pour le nouveau système d'émission de permis. Le PNUE est conscient du besoin de sensibiliser et d'éduquer davantage la population afin que les mesures proposées par l'Oman soient acceptées et ensuite mises en oeuvre. Le PNUE coordonnera ses activités avec la

mise en œuvre du PGF par l'ONUDI. Le PNUE n'estime pas qu'il s'agit d'un double comptage.

#### Recommandations du Secrétariat

10. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la recevabilité de la demande pour un appui spécifique pour les politiques et techniques à la lumière du Programme d'assistance à la conformité (PAC) approuvé du PNUE.

#### **IV. Autres activités**

- a) Formation des autorités locales en matière de politique en Chine : deuxième tranche (200 000 \$US)

#### Description du projet

11. Le PNUE demande la somme de 200 000 \$US pour la deuxième tranche d'un projet de formation sur les politiques destiné aux autorités locales en Chine. La première tranche du projet a été approuvée à la décision 34/37. Le projet comporte deux volets : organiser deux ateliers dans le but de former les gens des Bureaux de la protection de l'environnement locaux et créer un système de formation en ligne comme complément économique aux ateliers de formation qui offre un plus vaste rayonnement et un forum durable pour la prestation à long terme d'une formation aux autorités locales dispersées. Ce projet devrait avoir pour résultat d'améliorer la capacité des Bureaux de la protection de l'environnement locaux, de leur donner les moyens d'administrer les mesures législatives/politiques pour la protection de la couche d'ozone et de gérer le programme d'élimination des SAO à l'intérieur de leurs territoires respectifs; et d'offrir la formation par voie électronique, ce qui permettrait de garder les stagiaires à jour et d'assurer la durabilité de la formation sur les politiques.

#### Observations du Secrétariat

12. Le Secrétariat a souligné que la décision 34/37 du Comité exécutif demandait au gouvernement de la Chine de distinguer les 40 pour cent du financement approuvé à l'origine des montants déjà approuvés et des montants futurs à être approuvés pour les approches sectorielles (c.-à-d. la somme totale de 540 000 \$US). À cet effet, le PNUE a informé le Secrétariat qu'en vertu de l'accord conclu entre la SEPA, le PNUD, la Banque mondiale et le PNUE, les montants additionnels pour la mise en œuvre viendront du plan du secteur de la production de CFC approuvé pour la Chine (405 000 \$US) et du plan d'élimination du secteur des solvants en Chine (135 000 \$US).

#### Recommandation du Secrétariat du Fonds

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet ci-dessus et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 ci-dessus.

- b) Régional : Assistance pour la sensibilisation régionale (200 000 \$US)

Description du projet

14. Le PNUE demande l'approbation de la somme de 200 000 \$US pour la poursuite des activités de sensibilisation régionale, en guise de suivi aux décisions 32/49 et 35/57. Ce projet a pour objet de fournir aux administrateurs de Bureaux de SAO des huit réseaux régionaux le financement supplémentaire nécessaire pour augmenter les activités de sensibilisation dans leur région respective; de les aider à recueillir de l'appui pour le maintien des projets d'élimination en faisant comprendre aux intervenants l'importance de protéger la couche d'ozone; de cibler des secteurs précis dans l'élimination des SAO et d'améliorer la sensibilisation dans ces secteurs; et de créer du matériel qui peut être utilisé à l'échelle de la région pour parler de la question de la couche d'ozone.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

15. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet ci-dessus et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 ci-dessus.

## Annexe I

### **PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

#### Nouveaux projets de renforcement des institutions

##### **Djibouti : Renforcement des institutions**

1. Le programme de pays de Djibouti présenté aux fins d'examen à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/61) comprend un projet pour la création d'un Centre national de l'ozone au sein du ministère de l'Habitation, de l'Urbanisme, de l'Environnement et de la Gestion des terres. Le gouvernement de Djibouti demande la somme totale de 96 000 \$US pour la mise en œuvre de ce projet.

2. Le Centre de l'ozone aura comme responsabilités principales d'offrir ses conseils sur les mesures législatives pertinentes en matière de SAO; d'offrir une assistance technique pour éliminer la consommation de SAO; de recueillir des données et de maintenir la base de données sur la consommation et l'importation de SAO, de coordonner et de mettre en œuvre le PGF et de préparer l'information et la sensibilisation; et de communiquer les données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

##### **Koweït : Renforcement des institutions et renforcement de la capacité : Création du Centre de l'ozone**

3. Le programme de pays du Koweït présenté aux fins d'examen à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/62) comprend un projet pour la création d'un Centre national de l'ozone qui relèverait des autorités publiques chargées de la protection de l'environnement. Le gouvernement du Koweït demande la somme totale de 140 020 \$US pour la mise en œuvre de ce projet.

4. Le Centre de l'ozone aura comme responsabilités principales de coordonner les mesures mises de l'avant dans le programme de pays et le PGF, et de coordonner leur mise en œuvre; de créer un système de surveillance des importations de SAO afin de respecter l'obligation de remettre des comptes rendus en vertu du Protocole de Montréal et de suivre les progrès dans l'élimination des SAO; d'assurer le suivi de l'application de la réglementation existante pour éliminer les SAO; d'entreprendre une étude de faisabilité afin de renforcer les systèmes juridique et de réglementation (un système d'émission de permis pour l'importation et l'utilisation des SAO, une taxe douanière sur les SAO, l'accréditation des techniciens en réfrigération, une interdiction d'importer de l'équipement contenant ou à base de SAO); de surveiller le système de quotas; de faciliter l'échange d'information entre les intervenants; de mettre sur pied des campagnes de sensibilisation du public avec la collaboration des médias de masse et des organismes non-gouvernementales (ONG); d'offrir une formation régulière aux autorités gouvernementales, aux ONG et au secteur des affaires sur les enjeux associés à la couche d'ozone; et de communiquer des données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

**Kirghizistan : Renforcement des institutions**

5. Le programme de pays du Kirghizistan présenté aux fins d'examen à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/63) comprend un projet pour la création d'un Centre national de l'ozone au sein du ministère de l'Écologie et des Situations d'urgence. Le gouvernement du Kirghizistan demande la somme totale de 150 524 \$US pour la mise en œuvre de ce projet.

6. Le Centre de l'ozone aura comme responsabilités principales d'administrer tout ce qui a trait à la Convention de Vienne, le Protocole de Montréal et le Fonds multilatéral; d'améliorer la capacité du Centre national chargé de coordonner et de mettre en œuvre des projets visant à réduire et à éliminer la consommation de SAO; d'établir une base de données sur les importations, les utilisations principales des SAO et les entreprises impliquées, afin de surveiller, d'analyser et de présenter des rapports sur la consommation de SAO; d'élaborer des mesures législatives et de créer un système d'émission de permis afin de prévenir/mettre fin au commerce illégal de CFC; d'entreprendre une évaluation des technologies à base de SAO utilisées dans les entreprises commerciales et d'identifier des stratégies pour aider à la transition à des technologies à base de substances de remplacement; de coordonner et d'assurer la surveillance du programme de formation pour les agents de douanes afin de faciliter la mise en œuvre du classement tarifaire dans le cadre du système harmonisé; de coordonner les exigences d'identification et de quantification des SAO au point d'entrée; d'aider à organiser les programmes de formation techniques; de surveiller tous les projets reliés aux SAO, y compris les activités de formation; de créer un centre de documentation et de recruter un centre de coordination chargé de distribuer de l'information sur les questions reliées à la couche d'ozone; de concevoir et de coordonner des programmes de sensibilisation du public; et de communiquer les données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

Projets de prorogation du renforcement des institutions**Algérie : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUÉ
Montant approuvé à l'origine :	
1 <sup>re</sup> étape : Nov. 1993 (\$US)	297 000
2 <sup>e</sup> étape : Mars 1999 (\$US)	90 010
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	257 000
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)	2 222,1
Dernière consommation de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)	1 234,7
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	2119,5
Montant approuvé (\$US)	15 719 101
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)	11 829 384
SAO à éliminer (tonnes PAO)	1 885,5
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)	1 114,2

7. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif :

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	20 340
b)	Préparation du projet	481 852
c)	Formation	0
d)	Assistance technique	67 800
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	14 711 788
	Total :	15 281 780

### Rapport périodique

8. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont le maintien de la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération et des aérosols; l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation auprès des administrations publiques et des intervenants économiques; la préparation d'une stratégie visant à éliminer les halons et la mise en œuvre d'un projet ayant pour objet de reconvertir 10 appareils de fumigation. L'Algérie a mis sur pied un système d'émission de permis d'importation des SAO et a entrepris l'adoption d'une réglementation sur les SAO.

9. Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, par l'entremise du Centre de l'ozone, est responsable de la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Le plan d'action élaboré pour le projet de renforcement des institutions est intégré au plan environnemental annuel approuvé par le gouvernement.

### Plan d'action

10. Le plan d'action pour la prochaine période comprend l'approbation et la mise en œuvre du PGF et des projets du secteur de la réfrigération commerciale; l'organisation d'ateliers de formation à l'intention des techniciens en réfrigération et des agents de douanes; le maintien des activités de sensibilisation habituelles; l'organisation d'ateliers afin de réviser la réglementation actuelle; l'achat et l'installation d'équipement de récupération et de recyclage; la suite de la conception d'un système de gestion de la banque de halons; l'organisation de la formation des techniciens en halons; la présentation de projets d'investissement pour l'élimination du BM et la communication des données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

**Burundi : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé à l'origine :	
1 <sup>re</sup> étape : Nov. 1998 (\$US)	66 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	57 200
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1998
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO)	62,1
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)	53,98
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	59,0
Montant approuvé (\$US)	613 804
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)	242 141
SAO à éliminer (tonnes PAO)	40,4
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)	5

11. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	33 900
b)	Préparation du projet	33 900
c)	Formation	90 400
d)	Assistance technique	146 931
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	234 093
	Total :	539 224

**Rapport périodique**

12. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la signature de tous les amendements au Protocole de Montréal; la création d'un système de collecte des données et la sensibilisation des représentants gouvernementaux, du secteur industriel, des étudiants et des parlementaires; l'organisation d'ateliers de formation sur la récupération et le recyclage des frigorigènes, les douanes et les bonnes pratiques en réfrigération; la création d'une réglementation comprenant un système d'émission de permis d'importation/exportation de SAO; une décision ministérielle établissant des quotas d'importation pour certains produits et/ou matières contenant des SAO; et l'interdiction d'importer du nouvel équipement ou de l'équipement usagé à base de SAO. Les principales difficultés éprouvées par le Centre de l'ozone ont été des problèmes techniques en matière de communication qui sont maintenant réglés.

13. Le coordonnateur du Centre national de l'ozone cumule également le poste de directeur de la division de l'environnement, de la recherche et de l'éducation environnementale du ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du Tourisme. Les activités de mise en œuvre du Protocole de Montréal sont régies par l'entremise du programme du ministère et en collaboration directe avec le ministre et autres hauts fonctionnaires du même ministère.

## Plan d'action

14. Le plan d'action pour la prochaine période comprend le maintien de la mise en œuvre des activités du PGF et des campagnes de sensibilisation; l'amélioration des mesures législatives et de la collecte de données, et l'identification de nouveaux groupes cibles possibles (manipulateurs de CFC, agents de l'administration publique, jeunes, intervenants économiques, représentants de l'autorité politique) afin que le public ait accès à de l'information sur la mise en œuvre du Protocole de Montréal; et la communication des données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

### **Fidji : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant approuvé à l'origine :		
	1 <sup>re</sup> étape : Mars 1994 (\$US)	65 890
	2 <sup>e</sup> étape : Novembre 1999 (\$US)	43 930
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		57 000
Date d'approbation du programme de pays		Juin 1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)		46,3
Dernière consommation de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		0,06
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		33,4
Montant approuvé (\$US)		423 270
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)		233 416
SAO à éliminer (tonnes PAO)		5,2
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)		0

15. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	28 250
b)	Préparation du projet	33 900
c)	Formation	127 690
d)	Assistance technique	109 333
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	0
	Total :	299 173

## Rapport périodique

16. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont l'élaboration, l'approbation et le début de la mise en œuvre du PGF; la formation des techniciens; la mise en œuvre d'un programme d'émission de permis visant à surveiller la récupération et le recyclage des CFC; la réception de l'approbation de la réglementation sur les SAO, comprenant l'introduction de permis; le lancement de campagnes de sensibilisation du public et de l'industrie; et la réception de commentaires des industries en réponse à des articles et des nouvelles sur la couche d'ozone. Le Centre de l'ozone accorde la priorité à la formation de tous les nouveaux agents de SAO dans le cadre de laquelle les agences d'exécution doivent adopter

un rôle proactif afin de faire en sorte que tous les nouveaux administrateurs des SAO sont joints et informés, et de réduire les pertes de temps et les coûts.

17. Le Centre de l’ozone est le seul organisme de Fidji qui s’occupe des questions liées à la couche d’ozone (politiques, sensibilisation du public, collecte de données, soutien technique et publicité). Le Centre relève du ministère de l’Environnement qui dépend entièrement de subventions des fonds d’aide. Le ministère du Développement urbain (gouvernement local, habitation, établissement des squatters et environnement) est responsable de la mise en œuvre du Protocole de Montréal et doit obtenir l’appui du secrétaire permanent pour toutes les opérations et les activités importantes liées à la couche d’ozone.

#### Plan d’action

18. Le plan d’action pour la prochaine période comprend la surveillance de l’achèvement des activités du PGF; l’identification d’activités éventuelles; la surveillance et le contrôle des SAO restantes par le biais de systèmes de permis et de licence; la tenue de campagnes et d’activités de sensibilisation auprès de l’industrie, et la communication de données aux Secrétariats du Fonds et de l’ozone.

#### **Gabon : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d’exécution :		PNUE
Montant approuvé à l’origine :		
1 <sup>re</sup> étape : Mai 1997 (\$US)		45 600
2 <sup>e</sup> étape : Décembre 2000 (\$US)		30 400
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		39 520
Date d’approbation du programme de pays		Mai 1997
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO)		95,3
Dernière consommation de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		6,37
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		10,3
Montant approuvé (\$US)		513 218
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)		338 878
SAO à éliminer (tonnes PAO)		12,2
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)		12

19. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	48 590
b)	Préparation du projet	16 504
c)	Formation	85 800
d)	Assistance technique	276 364
e)	Démonstration	0
f)	Projets d’investissement	0
	Total :	427 258

Rapport périodique

20. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la ratification de tous les amendements au Protocole; l'organisation de la première étape de la formation en bonnes pratiques à l'intention des techniciens; la mise au point du manuel sur le système d'émission de permis; le début de la formation des techniciens et des agents de douanes, et le maintien des activités de sensibilisation du public afin de décourager l'utilisation des SAO.

21. Le Centre de l'ozone participe à toutes les réunions de haut niveau sur les questions environnementales affectant la division de l'environnement. Le plan d'action du Centre de l'ozone est inclus dans le plan de travail général remis au ministère tous les six mois. Le Centre représente le ministère, localement et au niveau international, sur les questions relevant de son champ de compétence et de son autorité. En plus de transiger avec le bureau du ministre et de s'occuper de la gestion générale de l'environnement, le Centre fait également affaire avec les importateurs, le secteur de la réfrigération et tous les secteurs impliqués dans les questions affectant la couche d'ozone.

Plan d'action

22. Le plan d'action pour la prochaine période comprend l'achèvement de la mise en œuvre des sous-projets du PGF; l'amélioration des mesures législatives; le maintien des campagnes de sensibilisation du public, des professionnels de la réfrigération et des secteurs concernés afin de décourager la consommation de CFC; et le suivi de la mise en œuvre du système d'émission de permis afin de vérifier la consommation de CFC.

**Maldives : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé à l'origine :	
1 <sup>re</sup> étape : Mars 1994 (\$US)	41 250
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	35 753
Date d'approbation du programme de pays	Juin 1993
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1991) (tonnes PAO)	5,0
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)	4,57
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	4,6
Montant approuvé (\$US)	108 763
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)	47 666
SAO à éliminer (tonnes PAO)	0
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)	0

23. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	28 250
b)	Préparation du projet	33 900
c)	Formation	0
d)	Assistance technique	0
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	0
	Total :	62 150

### Rapport périodique

24. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la mise en œuvre d'un système d'émission de permis et d'un système de quotas d'ici la fin de 2002; l'organisation d'activités de sensibilisation du public (téléfilms, une exposition sur des produits écologiques); la participation des intervenants de l'industrie au processus d'élimination; et des activités dans les écoles pour les enfants.

25. Le Centre de l'ozone aide le directeur de la recherche sur l'environnement (ministère des Affaires intérieures, de l'Habitation et de l'Environnement) à gérer et à coordonner la mise en œuvre des traités internationaux sur la protection de la couche d'ozone. Les activités du Centre de l'ozone sont planifiées et préparées en consultation avec les ministères, les agences et les autorités locales concernés, et approuvées par le ministre. Le plan d'action pour le renforcement des institutions est inclus dans le plan d'action du gouvernement pour la protection de l'environnement. Des rapports annuels sur la mise en œuvre des traités internationaux sur la protection de la couche d'ozone sont inclus dans le rapport annuel du gouvernement sur l'environnement.

### Plan d'action

26. Le plan d'action pour la prochaine période comprend l'examen du cadre législatif en consultation avec les intervenants concernés; l'achèvement de la préparation du PGF qui donnera lieu à la mise en œuvre d'activités supplémentaires telles que la formation en bonnes pratiques en réfrigération et des agents de douanes; la proposition de projets pilotes innovateurs pour rendre l'industrie du tourisme sans SAO; la surveillance et le contrôle des SAO restantes par les systèmes d'émission de permis; et la communication des données aux Secrétariats du Fonds et de l'ozone.

## Népal : Prorogation du renforcement des institutions

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>	
Agence d'exécution :	PNUE
Montant approuvé à l'origine :	
1 <sup>re</sup> étape : Novembre 1998 (\$US)	62 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)	53 733
Date d'approbation du programme de pays	Novembre 1998
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)	29,1
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)	94,88
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)	27,0
Montant approuvé (\$US)	378 404
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)	218 888
SAO à éliminer (tonnes PAO)	6,0
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)	0

27. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	33 900
b)	Préparation du projet	28 250
c)	Formation	129 272
d)	Assistance technique	116 922
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	0
	Total :	308 344

### Rapport périodique

28. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la mise en oeuvre du PGF; la promulgation de règlements sur les SAO, la formation des techniciens et des agents de douanes; un système d'émission de permis visant à surveiller et à contrôler le commerce des SAO; l'approbation de la réglementation sur les SAO, qui comprend l'émission de permis; et l'organisation d'activités de sensibilisation du public et de l'industrie, comme par exemple produire un timbre commémorant la Journée de l'ozone.

29. Le Centre national de l'ozone est supervisé par un comité de direction par l'entremise d'un comité de mise en oeuvre.

### Plan d'action

30. Le plan d'action pour la prochaine période comprend l'examen du cadre législatif en consultation avec les intervenants concernés; l'organisation d'activités de sensibilisation du public; l'achèvement des activités de mise en oeuvre du PGF; l'identification de nouvelles activités possibles; la surveillance et le contrôle des SAO restantes par l'entremise d'un système d'émission de permis; et la communication de données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

**Pérou : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant approuvé à l'origine :		
	1 <sup>re</sup> étape : Juillet 1995 (\$US)	154 000
	2 <sup>e</sup> étape : Novembre 1999 (\$US)	102 700
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		133 510
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1995
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)		297,3
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)		376,89
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		289,5
Montant approuvé (\$US)		4 933 347
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)		3 487 790
SAO à éliminer (tonnes PAO)		302,0
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)		258,2

31. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	59 890
b)	Préparation du projet	221 486
c)	Formation	117 520
d)	Assistance technique	409 845
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	3 834 535
	Total :	4 643 276

Rapport périodique

32. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la suite de la mise en œuvre de plusieurs projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération, des solvants et des mousses; l'élaboration d'un code sur les bonnes pratiques en réfrigération; l'approbation des mesures législatives qui ont permis de commencer à contrôler les importations de SAO; une meilleure collaboration avec l'industrie et les institutions publiques par le biais de réunions périodiques; et le maintien des activités habituelles de sensibilisation du public.

33. Le Centre de l'ozone fait partie du « Ministerio de Industria, Turismo, Integracion y Negociaciones Comerciales Internacionales ».

Plan d'action

34. Le plan d'action pour la prochaine période comprend la mise à jour du PGF; le développement et l'application plus poussés de la collecte des données et du système d'émission de permis; la coopération internationale pour réduire le commerce illégal et le dumping du vieil équipement; la suite des projets d'investissement dans les différents secteurs, dont le BM; et la communication de données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

## Sainte-Lucie : Prorogation du renforcement des institutions

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant approuvé à l'origine :		
	1 <sup>re</sup> étape : Février 1997 (\$US)	36,580
	2 <sup>e</sup> étape : Mars 2000 (\$US)	24,400
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		31,200
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1995
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO)		6,6
Dernière consommation de SAO rapportée (2000) (tonnes PAO)		3,83
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		8,3
Montant approuvé (\$US)		274,002
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)		208,179
SAO à éliminer (tonnes PAO)		3,0
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)		0

35. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		\$US
a)	Préparation du programme de pays	33 900
b)	Préparation du projet	24 295
c)	Formation	0
d)	Assistance technique	146 900
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	0
	Total :	205 095

### Rapport périodique

36. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la création d'un système de collecte de données; la formation des techniciens et des agents de douanes; la conception d'un système d'émission de permis et la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'éducation du public; et les liaisons avec les représentants du gouvernement, les autres Parties au Protocole de Montréal et les agences nationales et internationales.

37. Le Centre de l'ozone tient lieu de centre de coordination du Protocole de Montréal et du programme d'activités relevant du Protocole. Le Centre profite des conseils du ministère de la Planification, du Développement, de l'Environnement et de l'Habitation, et respecte ses directives opérationnelles et ses obligations de rendre des comptes. Une équipe de pays a été créée et est consultée sur les activités que doit effectuer le Centre. Le Centre travaille également avec le secteur local de la réfrigération et de la climatisation, les agences d'exécution et les sociétés internationales.

Plan d'action

38. Le plan d'action pour la prochaine période comprend la mise à jour du PGF actuel afin d'en renforcer les principales composantes tout en continuant à mettre l'accent sur la mise en œuvre et la surveillance d'un système d'émission de permis, et la communication de données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.

**Togo : Prorogation du renforcement des institutions**

<b>Sommaire du projet et profil du pays</b>		
Agence d'exécution :		PNUE
Montant approuvé à l'origine :	1 <sup>re</sup> étape : Novembre 1997 (\$US)	70 000
Montant demandé pour la prorogation (\$US)		60 667
Date d'approbation du programme de pays		Juillet 1995
Consommation de SAO rapportée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)		33,8
Dernière consommation de SAO rapportée (2001) (tonnes PAO)		34,74
Consommation de référence (1995-1997) (tonnes PAO de CFC)		39,8
Montant approuvé (\$US)		197 750
Montant décaissé (au 31 décembre 2001) (\$US)		65 668
SAO à éliminer (tonnes PAO)		0,0
SAO à éliminer (au 31 décembre 2001) (tonnes PAO)		0

39. Les activités suivantes ont été approuvées et financées par le Comité exécutif.

		<u>\$US</u>
a)	Préparation du programme de pays	33 900
b)	Préparation du projet	84 750
c)	Formation	0
d)	Assistance technique	0
e)	Démonstration	0
f)	Projets d'investissement	0
	Total :	118 650

Rapport périodique

40. Les réalisations principales mentionnées dans le rapport périodique sont la mise en œuvre du programme de pays et d'activités de sensibilisation du public; et la demande de services des médias publics et privés. Le Togo a éprouvé des difficultés dans la mise en œuvre du Protocole de Montréal car l'établissement du projet de renforcement des institutions a été retardé en raison de la transition instable occasionnée par le départ de l'ancien coordonnateur et l'entrée en fonction du nouveau coordonnateur. Par contre, le nouvel administrateur du Bureau de l'ozone a amélioré la qualité des rapports et leur remise subséquente dans les délais prescrits.

41. Le ministère de l'Environnement et des Forêts appuie le Centre de l'ozone et émet souvent des suggestions sur les activités mises en œuvre. Le Centre de l'ozone profite de l'appui du comité de l'ozone formé de représentants de l'université, des douanes, du secteur privé, des ministères du Commerce et de l'Environnement, de la Chambre de commerce, et des

importateurs et détaillants utilisant des SAO. Les activités du Centre font partie du plan d'action national adopté par le gouvernement du Togo en juin 2001.

#### Plan d'action

42. Le plan d'action pour la prochaine période comprend l'organisation de la formation des agents de douanes et des techniciens en réfrigération, l'encouragement de l'utilisation de technologies écologiques; la promotion de l'équipement de récupération et de recyclage; la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public dans les écoles, et la communication de données aux Secrétariats du Fonds multilatéral et de l'ozone.



**OPINIONS EXPRIMÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROJETS DE  
PROROGATION DU RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS  
PROPOSÉS À LA 37<sup>e</sup> RÉUNION**

*Algérie*

1. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour l'Algérie, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour l'Algérie est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que l'Algérie semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que l'Algérie a pris des mesures pour réduire davantage sa consommation de SAO en adoptant des mesures législatives sur les SAO; en mettant en œuvre des projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération commerciale et des aérosols; en élaborant et en mettant en œuvre des stratégies pour éliminer les halons et le bromure de méthyle; et en maintenant la coordination des activités de sensibilisation du public. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par l'Algérie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, l'Algérie poursuive la mise en œuvre de son système d'émission de permis, de son PGF et des autres projets d'investissement pour éliminer les SAO.

*Burundi*

2. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Burundi, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Burundi est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Burundi semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que le Burundi a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont la coordination des activités de sensibilisation du public; l'amélioration des mesures législatives sur les SAO; la collecte et la dissémination des données sur la consommation de CFC; et la mise en œuvre d'une formation sur la récupération et le recyclage, les bonnes pratiques d'entretien et les douanes. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Burundi pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Burundi poursuive la mise en œuvre du Protocole de Montréal, ses projets compris dans le PGF et de ses activités de sensibilisation.

*Fidji*

3. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Fidji, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 1999 et en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Fidji est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Fidji semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que le Fidji a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont des activités de sensibilisation du public; l'achèvement des projets du PGF en cours, et l'élaboration de nouvelles activités d'élimination. Ces activités et

autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Fidji pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Fidji poursuive la mise en œuvre de ses projets et activités.

#### *Gabon*

4. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Gabon, et s'inquiète du fait que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Gabon est supérieure au niveau de référence pour le CFC et qu'en conséquence, le Gabon pourrait éprouver des difficultés à respecter les mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Malgré ces inquiétudes, le Comité exécutif prend note que le Gabon a pris des mesures pour éliminer sa consommation de CFC, dont des activités de sensibilisation du public; l'amélioration des mesures législatives sur les SAO; et la collecte de données sur la consommation de CFC. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Gabon pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Gabon ait achevé la mise en œuvre de son programme d'émission de permis et limite les importations de tous les CFC aux niveaux nécessaires pour assurer la conformité aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

#### *Maldives*

5. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour les Maldives, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour les Maldives est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que les Maldives semblent être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que les Maldives ont pris des mesures supplémentaires pour éliminer leur consommation de SAO, dont des activités de sensibilisation du public; l'amélioration des mesures législatives sur les SAO; et l'élaboration d'activités d'élimination des SAO. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par les Maldives pour réduire leur consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, les Maldives poursuivent la mise en œuvre du Protocole de Montréal, des projets compris dans leur PGF et de leurs activités de sensibilisation.

#### *Népal*

6. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Népal, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 et en 2001 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Népal est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que le Népal semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que le Népal a pris des mesures supplémentaires pour éliminer sa consommation de SAO, dont la mise en œuvre d'un PGF et la promulgation de règlements sur les SAO comprenant l'introduction de permis en février 2001 et d'un système de licence pour surveiller et contrôler le commerce des SAO; la formation des techniciens et des agents de douanes; et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public et de l'industrie. Ces activités et autres sont encourageantes, et le

Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Népal pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Népal poursuive la mise en œuvre de son programme d'émission de permis, de ses projets compris dans le PGF et de ses activités de sensibilisation.

#### *Pérou*

7. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Pérou, et s'inquiète du fait que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Pérou est supérieure au niveau de référence pour le CFC et qu'en conséquence, le Pérou pourrait éprouver des difficultés à respecter les mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Malgré ces inquiétudes, le Comité exécutif prend note que le Pérou a pris d'importantes mesures pour éliminer sa consommation de CFC, dont la mise en œuvre d'un système de permis pour contrôler les importations de SAO; la mise en œuvre de projets d'investissement dans les secteurs de la réfrigération, des mousses et des solvants; et la coordination d'activités de sensibilisation du public afin de renseigner davantage les gens sur les mesures législatives liées aux SAO. Ces activités et autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Pérou pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Pérou ait achevé la mise en œuvre de toutes les activités liées aux CFC afin d'assurer sa conformité aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal.

#### *Sainte-Lucie*

8. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour Sainte-Lucie, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour Sainte-Lucie est inférieure au niveau de référence pour le CFC et que Sainte-Lucie semble être en mesure de respecter le niveau d'élimination de CFC. Le Comité exécutif note également que Sainte-Lucie a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont la création d'un système de collecte de données; la formation des techniciens et des agents de douanes; la création d'un système de licence; et des programmes de sensibilisation et d'éducation du public. Ces activités sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts faits par Sainte-Lucie pour réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, Sainte-Lucie poursuive la mise en œuvre de son programme d'émission de permis, de son PGF et de ses projets ne portant pas sur des investissements.

#### *Togo*

9. Le Comité exécutif a examiné l'information contenue dans la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Togo, et prend note avec appréciation que la consommation de CFC en 2000 et 2001 rapportée au Secrétariat de l'ozone pour le Togo est inférieure au niveau de référence pour le CFC. Le Comité exécutif note également que le Togo a pris des mesures pour éliminer sa consommation de SAO, dont la mise en œuvre de son programme de pays et des activités de sensibilisation du public. Le Comité exécutif apprécie les efforts faits par le Togo pour réduire sa consommation de CFC et s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années,

le Togo accélère la mise en œuvre de son système d'émission de permis, des mesures législatives sur les SAO et les sous-projets de son PGF.